

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mathieu cavanagh](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c55f41ebcf1cc0d9bb6aacdf>

Date d'obtention : 2023-11-01 15:32:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ne jamais consulter les images. Me référer à la trousse en tout temps. Je dois faire la différence entre un acte impulsif et un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Uniformisation des interventions dans mon milieu.
Identification des intervenants responsable de la démarche.
m'informer sur mes droits et mes devoirs.
consulter mes collègues qui ont été formés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité.
Ne pas consulter les photos ou vidéos.
Éviter les commentaires et les jugements.
M'en tenir aux questions de la trousse.